

MATÉRIELS POUR CALAGE, ÉTAYAGE, ARRIMAGE DE LA CARGAISON, AINSI QUE FARDAGE ET PALETTES

Pièces de bois

Toutes les pièces de bois doivent être propres, sèches (taux maximal d'humidité de 19 p. cent) et exemptes de fentes, gerçures et noeuds d'importance.

En Amérique du Nord, le bois mou, tel que l'épinette, le pin et le sapin, est surtout employé pour le calage, l'étayage, les cloisons et le fardage de la cargaison, ainsi que pour la fabrication de palettes. Toutefois, dans bien des cas, le bois dur, tel que le chêne, l'érable et le frêne, est recommandé pour une plus grande résistance ou demandé par l'utilisateur final.

Par exemple, l'Europallet est une norme de qualité élevée qui exige une construction en bois dur. En ce moment, les palettes nord-américaines en bois mou ne sont pas acceptées sur le territoire continental européen; les marchandises doivent donc être transférées avant de les acheminer. Cependant, la rationalisation des normes sur les palettes au sein de la CEE se poursuit et la situation peut encore changer.

Les exportateurs désirant envoyer des marchandises palettisées outre-mer devraient communiquer avec le Conseil des palettes du Canada pour connaître la position actuelle des palettes

d'origine canadienne sur le marché auquel elles sont destinées.

Aucune norme générale ne régit l'utilisation du bois dur ou mou dans la manutention de cargaisons. Si vous désirez vous renseigner sur les pièces de bois à utiliser pour le calage, l'étayage, l'arrimage et le fardage, veuillez consulter les publications suivantes :

Bois mou CAN/CSA - 086.1 - M89
Règles de calcul aux états limites des charpentes en bois - Association canadienne de normalisation.

Bois dur USDA Agricultural Handbook No. 72. The Wood Handbook (Wood as an Engineering Material) en vente au : US Government Printing Office, 710 North Capitol St., Washington, D. C. 20402 USA. Stock n° 001-000-044-56-7.

Pour la construction de palettes au Canada, encore une fois, aucune norme n'est établie. Chaque industrie ou utilisateur fixe ses propres exigences en fonction de l'utilisation, de la manutention et du chargement.

Les organisations suivantes peuvent vous être utiles :

Office des normes générales du Canada	(613) 956-0421
Association canadienne de l'industrie du bois	(613) 731-2795
Conseil des palettes du Canada	(514) 252-7456
Association canadienne de normalisation	(416) 747-2692
Conseil canadien du bois	(613) 731-7800
Association canadienne des manufacturiers de palettes en bois	(416) 831-3477
National Hardwood Lumber Association	(901) 377-1818
Bureau de promotion des industries du bois	(418) 872-2424